

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL	
<p>L'an deux mil vingt, le 11 JUIN à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID -19, sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, maire</p> <p><u>Etaient présents</u> : MM BELLANGER Élise, VÉRON Valentin, JULLIOT Paul-Emmanuel, GONNIER Aurélie, AUBIER Alexandra, PATERNE Marion, GOGUET Mickaël, GUIOUILLIER Anaïs, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, DÉSILLE Kévin, BINAUD Fabrice, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Paul-Emmanuel JULLIOT</p>	<p>Nombre de conseillers</p> <p><i>En exercice</i> → 15</p> <p><i>Présents</i> → 15</p> <p><i>Votants</i> → 15</p>

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 5 000 €.

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal : *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions* et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre.

19° De signer la convention prévue par l'avant dernier alinéa de [l'article L 311-4 du code de l'urbanisme](#) précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code, dans sa rédaction antérieure à la [loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014](#) de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

FINANCES : indemnités de fonction du Maire et des adjoints

Suite à la revalorisation, au 1^{er} janvier 2020, des indemnités de fonction du maire et des adjoints pour les 3 premières strates, l'indemnité mensuelle brute du maire est, de droit, fixée à 1 567 € 43 et l'indemnité maximale d'un adjoint, après accord du conseil municipal, pouvait atteindre la somme de 416 € 17.

L'indemnité mensuelle de fonction du maire sera de 1 205 € 71.

L'indemnité mensuelle brute de fonction est fixée à 320 € 88 pour chacun des adjoints.

Ces indemnités de fonction sont identiques à celles attribuées lors de la précédente mandature, ne tenant pas compte de la revalorisation au 1^{er} janvier 2020.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON : désignation des délégués

Compte-tenu du renouvellement du conseil municipal,

le Conseil Municipal délègue les personnes suivantes pour représenter la commune :

- 1. C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du Pays de Craon :**
Mme Anaïs GUIOILLIER déléguée titulaire et Mme Alexandra AUBIER déléguée suppléante
- 2. Association « le Nulle Part Ailleurs » :**
Mme Hélène DUTERTRE déléguée titulaire et Mme Anaïs GUIOILLIER déléguée suppléante
- 3. Syndicat de Bassin de l'Oudon :**
M. Jean-Claude DELANOË délégué titulaire et Mme Marion PATERNE déléguée suppléante

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON : nomination de référents

Compte-tenu du renouvellement du conseil municipal, le conseil municipal nomme les référents devant représenter la commune.

Compétence « VOIRIE hors agglomération » : suivi et préparation du programme annuel de travaux : M. Jean-Claude DELANOË.

Compétence « SANTÉ » : Mme Alexandra AUBIER référente

Compétence « CULTURE » et « TOURISME » : M. Gabriel BELLANGER

TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE : nomination de délégués

Mme Hélène DUTERTRE délégué titulaire et M. Jean-Eudes GAUBERT délégué suppléant

POLLENIZ : nomination d'un délégué

M. Jean-Claude DELANOË, délégué auprès de POLLENIZ.

Comité National d'Action Sociale : désignation du délégué

Mme Anaïs GUIOILLIER

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : désignation d'un référent titulaire et d'un référent suppléant

M. **Mickaël GOGUET** référent titulaire et **M. Paul-Emmanuel JULLIOT** référent suppléant pour représenter la commune.

DÉFENSE NATIONALE : nomination d'un correspondant

M. Mickaël GOGUET correspondant pour la « Défense Nationale ».

CONSEIL d'ÉCOLE et ENTENTE RPI : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

1° - **CONSEIL D'ÉCOLE** : désignation des représentants

2° - **ENTENTE INTERCOMMUNALE des RPI BOUCHAMPS-CHÉRANCÉ et POMMERIEUX-MÉE** : désignation des représentants

M. **Philippe GUILLOT** et Mme **Alexandra AUBIER** représentants titulaires et **M. Jean-Eudes GAUBERT** et Mme **Hélène DUTERTRE** représentants suppléants

ÉNÉDIS : nomination d'un élu référent

M. Philippe GUILLOT référent auprès d'« ÉNÉDIS ».

MAYENNE INGÉNIERIE : nomination d'un élu référent

M. Jean-Claude DELANOË, référent auprès de **MAYENNE INGÉNIERIE**.

Conseil en Énergie Partagé (service du GAL) : nomination d'un élu référent

M. Fabrice BINAUD, référent auprès du **C.E.P., service du GAL Sud Mayenne**.

LISTES ÉLECTORALES : désignation d'un élu au sein de la commission de contrôle

Monsieur Gabriel BELLANGER, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales.

6 COMMISSIONS MUNICIPALES : Désignation des membres

I. FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Élaboration de la politique budgétaire de la commune, déterminer les budgets de fonctionnement et d'investissements, rechercher des sources de financement, suivi du budget, emprunt, programme d'investissement...

II. URBANISME – BÂTIMENTS- VOIRIE

Propositions de programmes de travaux annuels en matière de voirie, de réseaux publics et de plantations et de fleurissement (espaces publics, aménagements de lotissements), projets de sécurité routière, PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics). Définition des propositions de programmes de travaux annuels sur les divers bâtiments communaux, agrémentation des bâtiments communaux.

III. SPORTS - VIE ASSOCIATIVE - VIE CULTURELLE

Relations entre la commune et les associations communales. Accompagner les clubs, les associations dans leurs manifestations, gestion des équipements sportifs et culturels, organisation du repas des personnes âgées de plus de 65 ans.

IV. AFFAIRES SCOLAIRE et PÉRISCOLAIRE CADRE DE VIE LIEN SOCIAL JEUNESSE

Affaires scolaire et périscolaire. Foyer des Jeunes - Lien social inter-génération-

V. COMMUNICATION

La commission est chargée de la réalisation du bulletin municipal, d'articles pour le petit boucanais, pour le site internet, du lien avec la presse, de l'attractivité de la commune ...

VI. ENVIRONNEMENT -

Développement durable, suivi des programmes du GAL Sud Mayenne, Préservation des espaces bocagers, suivi des énergies renouvelables, création de voie douce....

Le Conseil Municipal adopte les 6 commissions municipales proposées par M. le Maire.

Les commissions communales seront composées des membres suivants :

FINANCES	Jean-Eudes GAUBERT Philippe GUILLOT Anaïs GUIOULLIER Mickaël GOGUET
ADMINISTRATION	Aurélie GONNIER Kévin DÉSILLE Valentin VÉRON

URBANISME	Mickaël GOGUET Jean-Eudes GAUBERT Philippe GUILLOT Gabriel BELLANGER
BATIMENTS VOIRIE	Jean-Claude DELANOË Élise BELLANGER Paul-Emmanuel JULLIOT

SPORTS	Anaïs GUIOULLIER Fabrice BINAUD Alexandra AUBIER
VIE ASSOCIATIVE VIE CULTURELLE	Gabriel BELLANGER Hélène DUTERTRE

AFFAIRES SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	Jean-Eudes GAUBERT Philippe GUILLOT Anaïs GUIOULLIER
CADRE DE VIE LIEN SOCIAL JEUNESSE	Hélène DUTERTRE Aurélie GONNIER Alexandra AUBIER

COMMUNICATION	Philippe GUILLOT Élise BELLANGER Paul-Emmanuel JULLIOT Fabrice BINAUD Marion PATERNE
----------------------	--

ENVIRONNEMENT	Élise BELLANGER Marion PATERNE Alexandra AUBIER Kévin DÉSILLE Fabrice BINAUD
----------------------	---